

## POLE METROPOLITAIN COTE D'OPALE

### EPCI membres :

29 intercommunalités, couvrant 5 zones d'emplois:

- ❖ La région Flandre-Dunkerque (Dunkerque)
- ❖ Le Boulonnais (Boulogne sur Mer)
- ❖ Le Calaisis (Calais)
- ❖ L'Audomarois (Saint-Omer)
- ❖ Le Montreuillois (Montreuil sur Mer, Berck, Le Touquet)

en partie regroupées dans le syndicat mixte de la Côte d'Opale (SMCO).

### Présidence du pôle

Michel Delebarre, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Sénateur - Maire de Dunkerque.

### Date de création

- ❖ 1996 pour le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale,
- ❖ en cours pour le pôle métropolitain.

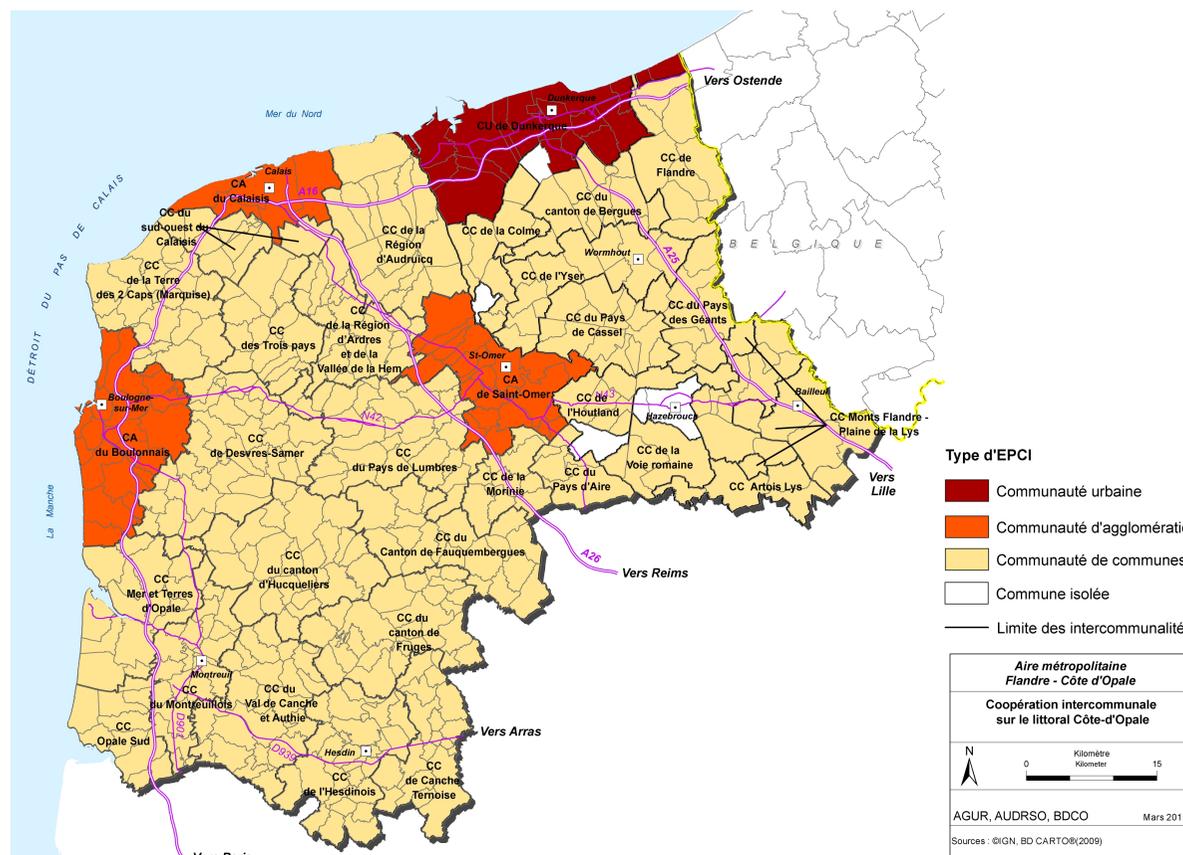
**Collectivités partenaires :** Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

**Institutions partenaires:** CCI Côte d'Opale, GECT Flandre-Côte d'Opale, Université du Littoral-Côte d'Opale, Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, Grand Port Maritime de Dunkerque, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, Fédération Régionale pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Nord-Pas de Calais, Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes, GIE Côte d'Opale Développement, Conseils de Développement Durable, Commission Paritaire de la Côte d'Opale, Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers, Agence de Développement du Pays des 7 Vallées.

**Ingénierie :** agences d'urbanisme de Dunkerque, Boulogne sur Mer et Saint-Omer.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Rendez-vous sur [www.sm-cote-opale.com](http://www.sm-cote-opale.com)



### CHIFFRE CLEFS

920.000 habitants, 296.000 emplois  
11.000 étudiants  
1 ligne à grande vitesse (TGV, Eurostar et TER GV)  
1 canal à grand gabarit Dunkerque – Escaut avec 3 ports fluviaux (Dunkerque, Arques et Coulogne)  
3 autoroutes (A16, A25, A26)  
3 ports maritimes et Eurotunnel constituant un ensemble de premier ordre au niveau européen

### CHANTIERS ET THEMES DE TRAVAIL

Planification (inter SCoT)  
Transports et mobilité  
Santé  
Enseignement supérieur  
Développement économique  
Environnement (érosion, gestion du trait de côte, eau)

### LES OBJECTIFS DU POLE METROPOLITAIN

Les élus du SMCO envisage la transformation du syndicat mixte en pôle métropolitain pour :

- ❖ S'affirmer dans le cadre régional en tant qu'ensemble infra régional, point d'appui aux ambitions de cohérence d'aménagement et de développement
- ❖ Renforcer la coopération entre les territoires
- ❖ Entreprendre ensemble des actions d'intérêt métropolitain
- ❖ Constituer un territoire continu de solidarité « urbain/rural »
- ❖ Se doter d'une gouvernance plus claire, permettant de mieux affirmer le rôle et la place du Littoral dans les politiques régionales (pouvant donner lieu à des démarches de contractualisations avec les départements, la région, l'Etat et l'Union Européenne).

Le champ d'activité du pôle couvre les problématiques suivantes :

- ❖ L'aménagement de la côte d'Opale et le réchauffement climatique
- ❖ Le devenir des ports
- ❖ L'inter SCoT : population – démographie / relations et cohérence urbain-rural
- ❖ Mobilité
- ❖ Santé
- ❖ Promotion du territoire : projets urbains, tourisme, marketing territorial
- ❖ Université et recherche

### HISTOIRE METROPOLITAINE

1973, 1994, 2003, 2011 : ces quatre dates jalonnent l'histoire du SMCO :

**1973** : dans les années 60, alors que le pays connaît une période de forte croissance économique, l'Etat décide de créer une grande plate-forme industrialo-portuaire de Calais à Dunkerque. C'est dans ce contexte que les représentants des deux agglomérations créent le Syndicat d'Etudes Calais Dunkerque (SECADU), qui s'élargit au Boulonnais en devenant en 1994 le Syndicat Mixte du Littoral.

**1994** : les premières assises du Littoral débouchent sur la création du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale le 15 avril 1996. Deux ans après, le SMCO adopte, le 9 avril 1998, la première Charte de Développement du Littoral Côte d'Opale, premier document de ce genre au niveau régional qui fixe un cadre global pour les 10 années à venir aux ambitions communes et ébauche les pistes pour y parvenir.

**2003** : les deuxièmes assises du Littoral sont organisées, l'occasion de faire le point à mi-parcours sur la Charte de Développement et de réfléchir sur sa mise à jour qui sera adoptée en 2007.

**2011** : les troisièmes assises du Littoral s'ouvrent alors que le littoral Nord - Pas-de-Calais Côte d'Opale est devenu un territoire totalement désenclavé, ouvert sur la Région, la France, l'Europe et le monde.

Dans un contexte de concurrence internationale entre les territoires, la transformation du SMCO en pôle métropolitain est une occasion privilégiée d'insuffler un nouveau souffle, de renouveler le contrat stratégique en le fondant sur une nouvelle ambition.

### GOVERNANCE METROPOLITAINE

Plusieurs commissions animent les travaux du SMCO :

- ❖ Transport
- ❖ Enseignement supérieur et recherche
- ❖ Culture
- ❖ Animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Delta de l'Aa

### Le Comité Syndical

Composé de 122 élus, répartis à part égale entre les cinq pôles et les représentants des deux Conseils Généraux du Pas-de-Calais et du Nord et du Conseil Régional.

### Les assises du Littoral

Temps fort organisé en moyenne tous les cinq ans, les assises du Littoral permettent de dresser un bilan des activités menées et de dresser des perspectives d'évolution. Lors des dernières assises, les élus du SMCO ont décidé d'envisager la transformation du SMCO en pôle métropolitain.

L'équipe technique opérationnelle est composée des agences d'urbanisme de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer et des services du SMCO.

Les instances de gouvernance du SMCO évolueront le jour où le pôle métropolitain sera officiellement constitué.

### LE CHANTIER INTERSCOT

Lors des assises du Littoral de mai 2011, le président du SMCO a missionné les agences du Littoral Côte d'Opale sur l'émergence d'une démarche inter SCoT à l'échelle de ce territoire.

Les objectifs identifiés par les agences sont les suivants :

- ❖ Partager le contenu des sept SCoT couvrant la Côte d'Opale (grille d'analyse des enjeux et objectifs de chacun des documents, lexique des termes) ;
- ❖ Consolider le système d'observation littorale (harmonisation des indicateurs de suivi et d'évaluation, partage des éléments prospectifs) ;
- ❖ Harmoniser les objectifs de politiques publiques d'aménagement du territoire sur les sujets relevant de l'échelle métropolitaine : la mer, l'armature du territoire, la maîtrise de la consommation foncière ; infrastructures ;
- ❖ Assurer davantage de cohérence territoriale pour des stratégies dépassant les limites de chacun des SCoT : gestion des franges inter SCoT, inscription de la trame verte et bleue dans les documents de planification, prise en compte des spécificités du polder.

Cette démarche qui sera développée au cours de l'année 2012, pourra alimenter les travaux d'une commission de travail en charge de l'aménagement du territoire.

## LA COTE D'OPALE DANS L'AMENAGEMENT REGIONAL

En 2011, la Région Nord-Pas de Calais a mis en œuvre une démarche d'actualisation de son schéma d'aménagement du territoire (le SRADT). La Côte d'Opale a saisi cette opportunité pour interpeller l'échelon régional sur les grandes stratégies d'aménagement relevant des compétences régionales.

Les trois agences d'urbanisme de la Côte d'Opale (Dunkerque, Boulogne, Saint-Omer) ont donc formulé un avis littoral sur l'aménagement régional du territoire. Pour renouveler son attractivité, résidentielle et économique, pour inverser une tendance démographique à la baisse, le Littoral Côte d'Opale doit avec l'appui de la région, répondre à cinq défis :

- ❖ **Consolider, diversifier le système économique**, en s'appuyant sur les ports, un tissu productif plus robuste et de nouvelles activités (tourisme, services, recherche-innovation) ;
- ❖ **Fédérer son territoire** par une offre de mobilité collective structurante en veillant à une bonne ouverture sur les territoires voisins ;
- ❖ **Hausser le niveau de l'offre de services à la population**, afin de répondre à toutes les demandes et renforcer l'attractivité de ce territoire ;
- ❖ Maintenir, développer la **qualité de l'environnement**, sur ce site aux qualités paysagères méconnues et parfois menacées ;
- ❖ **Intégrer le changement climatique** dans les stratégies positives d'adaptation et d'aménagement du territoire.

Cet avis, formulé à l'échelle littorale, témoigne de la solidarité de ce territoire, de sa volonté de renforcer les liens avec le cœur régional et d'affirmer sa place de façade maritime de la Région Nord-Pas de Calais.